

13.11.2018 >>>> 19.11.2018

dans la presse...



Urbanisme, logement >>>

[La Montagne \(14.11.18\) > Dossier sur l'habitat insalubre, à Thiers, dans le département et en Auvergne.](#)

[La Montagne \(13.11.18\) > Zoom sur une association qui aide les propriétaires à rénover leur logement.](#)

En bref >>>

[La Montagne \(17&18.11.18\) > Information sur le temps d'échanges et de réflexions sur le commerce et l'artisanat, organisé aujourd'hui au siège de TDM.](#)

Portrait >>>

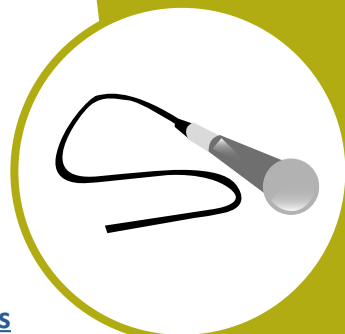
[La Gazette de Thiers \(15.11.18\) > « Je voyais ma retraite autrement », portrait de Christiane SAMSON, Maire de Courpière et Vice-Présidente à TDM.](#)

Cela se passe sur notre territoire >>>

[La Montagne \(16.11.18\) > « Le budget municipal ouvert aux citoyens », zoom sur une initiative de démocratie participative à Celles-sur-Durolle.](#)

Gestion des déchets >>>

[La Montagne \(14.11.18\) > « Les élus mobilisés pour sauver les sites d'enfouissement », focus sur la hausse programmée des coûts de gestion des déchets.](#)



Thiers Dore
et Montagne
L'INTERCO

« On me dit qu'il n'y a pas de solution »

Effondrement d'immeubles

Après le drame de Marseille, qui a fait huit victimes le 5 novembre, et les importants dégâts à Charleville-Mézières deux jours plus tard, impossible pour les Thiernois de ne pas repenser aux effondrements d'immeubles qui ont eu lieu dans leur propre ville. Le dernier, en octobre 2017, s'est produit à quelques mètres de chez Gisèle Vergne. Aujourd'hui, la retraitée en subit toujours les conséquences au quotidien.

Maud Turcan
maud.turcan@centrefrance.com

Le drame de Marseille et les importants dégâts à Charleville-Mézières, la semaine dernière, ont ravivé des souvenirs à Thiers (Puy-de-Dôme). En 2012, trois immeubles inhabités se sont effondrés rue de la Coustellerie, sans faire de blessé. Plus récemment, en 2017, c'est tout un pan de mur qui s'est écroulé d'un bâtiment de trois étages en cours de rénovation, rue Patural-Puy. Dans sa maison située à quelques mètres de la façade éventrée, Gisèle Vergne était chez elle ce 2 octobre. « Vers 23 heures, mon compagnon a entendu le bruit. Il a ouvert la fenêtre et vu un gros nuage de fumée. Il a tout de suite compris », se souvient la septuagénaire.

Pas de surprise

Dans cette rue située en ville haute, les voisins n'ont pas été surpris par cet effondrement. L'immeuble avait fait l'objet d'un arrêté municipal de péril quelques mois plus tôt, quand une fissure était apparue sur le pignon. Le propriétaire avait été

contraint de faire des travaux et le chantier venait tout juste de débiter.

Dès le lendemain, la rue était fermée par des barrières. Quelques jours plus tard, ce sont des palissades en bois qui bloquaient l'accès du numéro 3 au numéro 11. C'est justement dans ce périmètre que se trouve le garage principal de Gisèle Vergne. Un vaste espace qui a comme avantage d'être situé au même niveau que son logement. Dans l'une des rues les plus pentues de Thiers, ce point n'est pas un détail. Pour améliorer son quotidien, la retraitée de 75 ans a fait réaliser des travaux importants et coûteux pour faciliter l'accessibilité de sa maison. D'abord une porte de garage électrique puis, à l'intérieur, un long plan incliné équipé d'une main courante pour la mener directement chez elle. Une partie du garage avait été transformée en pièce supplémentaire avec un réduit pour entreposer ses courses. Elle en aura profité pendant quatre mois... Depuis que cet accès est condamné, elle doit emprunter un escalier étroit et raide d'une trentaine de marches. Un effort que le temps qui passe rend de plus en plus difficile comme en témoigne une bosse qu'elle montre près de son arcade sourcilieuse, séquelle d'une chute ré-

cente. Plus d'un an après les faits, les choses n'ont pas bougé. Et la riveraine ne décolère pas. Pourtant, elle relativise sa situation au regard de celle de son ancienne voisine. « Elle a dû quitter sa maison, le soir même de l'effondrement. Elle a été expulsée pour ainsi dire. Elle a passé plusieurs mois dans un logement d'urgence et doit maintenant louer un appartement alors qu'elle est propriétaire d'une maison qu'elle ne peut pas habiter ».

« Le vent, la pluie, la neige, ça érode et tout continue à se dégrader »

Avec l'hiver qui arrive, elle redouble d'inquiétude. « Le vent, la pluie, la neige, ça érode et tout continue à se dégrader. Avec les intempéries, une cheminée est tombée et ça continue à pourrir. Aujourd'hui, rien n'est stabilisé, déplore-t-elle. On me dit qu'il n'y a pas de solution, qu'il faut attendre le jugement du tribunal entre le propriétaire et l'entreprise qui faisait les travaux mais j'ai bien peur de ne jamais voir rouvrir cette rue... » ■



680 copropriétés « potentiellement fragiles dans le grand Clermont »

D'après les chiffres de la Fondation Abbé-Pierre, 107.000 copropriétés en France font partie des immeubles « les plus fragiles », soit environ deux millions de logements. Quid dans le Puy-de-Dôme ?

Selon Véronique Gilet, directrice régionale de la Fondation Abbé-Pierre Auvergne-Rhône-Alpes, 4.900 logements seraient « potentiellement indignes » dans le département du Puy-de-Dôme. Et donc à surveiller.

La Fondation détaille, en s'appuyant sur un rapport relatif à la demande sociale en logement de 2017, les « secteurs où le risque de fragilisation des copro-



PUY-DE-DÔME. Bâtiments sous surveillance. PHOTO DR

priétés apparaît plus prégnant. » « Si, à ce jour, aucune copropriété n'est en procédure de redressement (NDLR, procédure d'administration renforcée, afin de faciliter la réalisation des travaux lourds et complexes nécessaires...) et que le Puy-de-Dôme semble moins concerné que d'autres départements, l'analyse réalisée a révélé quelques secteurs où le risque de fragilisation des copropriétés apparaît plus prégnant », note la Fondation.

Les petites copropriétés

Et de dénombrer « 680 copropriétés à l'échelle du grand Clermont ». Lesquelles se localisent très majoritairement en

centre-urbain à Clermont, Chamalières, Aubière, Beaumont, Royat ou Riom. « L'hypercentre clermontois et le secteur sauvegardé de Riom apparaissent particulièrement impactés ».

Quant au profil de ces copropriétés dégradées et sous surveillance, « il s'agit majoritairement de petites copropriétés (80 % comptent moins de onze logements), datant d'avant 1949. On peut donc imaginer surtout des situations de désordres techniques, de bâti inadapté, d'inconfort... avec des immeubles gérés par des syndicats bénévoles aux moyens souvent limités », explique Véronique Gilet.

Trente-cinq grandes copropriétés – plus de 50 logements – sont décrites comme potentiellement fragiles. Elles se situent à Clermont-Ferrand (notamment aux Vergnes, Croix de Neyrat, et Saint-Jacques).

« La problématique diffère nettement de celle des petites copropriétés. Construites après les années 1960, elles comptent peu de vacance, et une faible proportion de propriétaires occupants. Les difficultés sont davantage liées à l'entretien coûteux et contraignant lié à la taille importante de ces ensembles et à la fragilité financière des habitants », conclut Véronique Gilet. ■

Nicolas Faucon

Retour
SOMMAIRE



Suite à l'effondrement d'un immeuble à quelques mètres de chez elle, le quotidien de Gisèle Vergne a été usulé. Depuis plus d'un an, la retraitée attend que les choses bougent, en vain. PHOTO JEAN-LOUIS GORCE

78 arrêtés de péril pris en Auvergne pendant les dix premiers mois 2018



CLERMONT-FERRAND. Le Puy-de-Dôme concentre la majorité des arrêtés de péril en Auvergne. PHOTO FRANCIS CAMPAGNONI

Deux des immeubles effondrés à Marseille, rue d'Aubagne, avaient fait l'objet d'arrêtés de péril enclenchés par la municipalité.

Déjà plus d'arrêtés de péril imminent qu'en 2017. En Auvergne, rien que sur les dix premiers mois 2018, soixante-dix-huit ensembles immobiliers ont fait l'objet d'un arrêté de péril imminent. C'est déjà plus qu'en 2017, où cinquante-neuf immeubles avaient fait l'objet d'une telle procédure.

Pourquoi une telle augmentation ? Parce que les maires savent que leur responsabilité peut être engagée en cas de sinistre. Du coup, principe de précaution oblige, les premiers magistrats saisissent de plus en plus le tribunal administratif.

Quel est le département le plus touché ? Sans surprise, c'est dans le Puy-de-Dôme, département le plus peuplé, où ces habitations sous surveillance sont les plus nombreuses (47 %), devant l'Allier (27 %), la Haute-Loire (21 %) et le Cantal (5 %). Certaines villes sont particulièrement concernées par ce phénomène. À Thiers (Puy-de-Dôme), les arrêtés de péril se multiplient et le drame de Marseille a résonné dans la tête de nombre d'habitants (voir papier principal). À Clermont-Ferrand, en 2017, on a dénombré de trois à cinq arrêtés de péril imminent.

La procédure de péril imminent, késako ? Vous constatez qu'un logement présente un risque pour la sécurité de la population ? Signalez-le à la mairie. Quand un risque d'effondrement existe, la mairie peut prendre un arrêté de péril im-

minent. Le tribunal administratif est alors saisi. « On désigne un expert (architecte ou ingénieur) dans les 24 heures, lequel se rend sur place, observe le bien, indique quels sont les dangers et énonce les mesures provisoires pouvant mettre fin au danger », explique Philippe Gazagnes, président du tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

Quand évacue-t-on ? Parfois, il est nécessaire d'évacuer les habitants de l'immeuble. « Si le rapport de l'expert conclut à l'existence d'un péril grave et imminent, le maire ordonne les mesures provisoires nécessaires pour garantir la sécurité, notamment l'évacuation de l'immeuble », stipule l'article L511-3 du code de la construction.

Et quand ce n'est pas urgent ? Quand le risque d'effondrement est moins important mais que des travaux doivent être effectués, le maire peut opter pour un arrêté de péril ordinaire. Il rencontre le propriétaire et l'informe de la nécessité à accomplir les travaux.

Pourquoi c'est si dur pour les maires ? Sur le terrain, les premiers magistrats se heurtent bien souvent à l'incurie des propriétaires, parfois insolvables, aux abonnés absents, ou dans l'incapacité de se mettre d'accord quand le bien est en indivision. Le maire, alors, se substitue et agit en lieu et place de ces propriétaires, faisant réaliser tout ce que prévoit l'arrêté (travaux, évacuation, mise en sécurité). La collectivité, dans ce cas, avance les frais et tente de se faire rembourser ensuite. ■

Nicolas Faucon

8 immeubles en 2012 à Thiers

En janvier 2012, trois immeubles inhabités de la Coutellerie à Thiers s'effondraient, sans victimes. Les trois bâtiments, d'époque médiévale n°10, 12 et 14, présentaient alors quelques faiblesses.

« Là, des sondages archéologiques étaient sur les immeubles de trois à quatre étages, n'avait une façade classée aux Monuments historiques. Une expertise qui devait alors lancer le lancement de travaux de rénovation. Certains ont entendu des craquements et des cloisons sont tombés », rapporte un témoin de l'époque.

« Ça a entraîné, par mesure de précaution, le dédoublement de la rue et la coupure du raccordement électrique. Sage décision puisque quelques minutes plus tard la mise en place des dernières barrières de sécurité, la façade du premier immeuble s'effondrait, dix minutes après, de tout l'en-



RUINES. La rue n'a rouvert qu'en 2015.

Transformée en un paysage de guerre, la rue de la Coutellerie était restée fermée pendant plusieurs années avant d'être rendue à la circulation, en juillet 2015. ■

François Jaulhac

« Les bâtiments s'effondrent et c'est à la collectivité de faire des travaux »

Voilà une semaine, la municipalité de Thiers installait des grilles de sécurité sur la rue Antonine-Planche à l'angle avec l'avenue Béranger. En cause, un immeuble menaçant de s'effondrer.

Des procédures de péril ordinaire ou imminent auxquelles s'est finalement retrouvé confronté plusieurs fois ces dernières années le maire PCF de Thiers, Claude Nowotny. « Beaucoup de particuliers laissent leurs bâtiments à l'abandon, les bâtiments s'effondrent et c'est à la collectivité de faire des travaux par mesure de sécurité pour le compte des privés », rappelle-t-il. En effet, le traite-

ment du péril lié à l'état des bâtiments relève du pouvoir du maire indique le Code de la construction et de l'habitation.

Ainsi, en 2017, trois arrêtés de péril ont-ils été pris ayant entraîné des frais pour la collectivité : rue Alexandre-Bigay (120.000 €) ; dans le village de Dégoulat (29.000 €) et rue Paturl-Puy pour l'installation de palissades (6.000 €). Pour 2018, trois arrêtés ont déjà été pris : rue Alexandre-Dumas (aucuns frais engagés pour l'instant) ; 42 rue Gambetta suite à l'incendie d'un bâtiment (7.000 €) et 55 rue Mancel-Chabot. ■

François Jaulhac

SOCIAL ■ L'association des Compagnons Bâtisseurs peut aider des propriétaires à rénover leur logement

Ils offrent « le coup de main nécessaire »

Des soutiens existent à Thiers pour les propriétaires. Des aides financières mais aussi des « coups de main » par les Compagnons Bâtisseurs.

Alice Chevrier
alice.chevrier@centrefrance.com

Quand Valérie Guillosson a découvert Thiers en allant voir une amie, elle est « littéralement tombée amoureuse ». « J'ai craqué sur la ville. J'ai tout plaqué pour me mettre au vert. » Tout, c'est sa vie dans le Val d'Oise, son appartement et sa micro-entreprise de rénovation dans l'habitat.

En avril 2017, elle a acheté une petite maison de 63 m² à Thiers, un ancien atelier de finition de coutellerie, grâce à la vente de son appartement. Mais de nombreux travaux étaient nécessaires. « Le toit fuyait de partout, il a fallu le refaire », retrace-t-elle. Pour le remplacement des fenêtres et l'isolation des combles et de l'extérieur de la maison, 19.000 € étaient nécessaires. N'ayant pas droit au chômage, elle est bénéficiaire du RSA. Elle a monté un dossier auprès de l'Anah (Agence nationale de l'habitat), accompagnée par le service « Renouvellement urbain » de la Ville de Thiers. En tant que propriétaire, répondant aux conditions de ressources, elle a obtenu une aide financière équivalente à 55 % du total des devis, et pour le reste, elle a contracté un prêt à taux zéro.

« Cela m'apporte de la chaleur »

Maintenant, c'est à elle de jouer. Pour rénover tout l'intérieur, recréer une salle de bain, recouvrir tous les papiers peints... Bref, mettre un coup de jeune à cette bâtisse pour se sentir aussi bien chez elle que dans sa nouvelle ville... Mais voilà, Valérie n'a pas encore beaucoup de connaissances à Thiers. Ses ressources se sont amincies en attendant de retrouver du travail et elle fait aussi face à une autre réalité : « J'ai 49 balais ! Il y a douze ans, j'en faisais plus... »

C'est ici que les Compagnons Bâtisseurs interviennent. Cette



DONNANT-DONNANT

Après avoir bénéficié de l'aide des Compagnons Bâtisseurs à travers un chantier d'auto-réhabilitation accompagnée, Valérie Guillosson peut à son tour devenir bénévole. Aider d'autres habitants à rénover leur logement, en offrant son temps et son expertise. Actuellement à Thiers, c'est le seul chantier en cours chez un propriétaire. Mais quatre autres dossiers attendent. En revanche, huit chantiers sont en cours de réalisation chez des locataires en bail privé ou public (avec le bailleur Ophis par exemple), à Thiers et dans des villages.

association propose à Thiers des chantiers d'auto-réhabilitation accompagnée. Il s'agit d'aider l'habitant, qu'il soit locataire ou propriétaire sous conditions de ressources, à réaliser une partie de ses travaux. Les bénéficiaires sont orientés par les services sociaux, les dossiers sont validés en comité et financés par un ensemble de partenaires (*). Le bénéficiaire aura droit à 600 € pour réaliser son chantier, et devra contribuer à hauteur de 10 %. « On



n'intervient jamais sur la totalité d'un logement, mais sur une à deux pièces, détaille Carole Courtial, l'animatrice habitat de l'association. L'idée c'est qu'après, le ménage fonctionne en autonomie. Ce qu'on souhaite, c'est créer du lien et donner le coup de main nécessaire. »

Fin octobre, l'équipe des Compagnons Bâtisseurs a donc débarqué chez Valérie Guillosson. Jérôme Crochet, l'animateur technique, encadrerait une petite dizaine de bénévoles venus avec

leurs bras et leur bonne volonté. Comme Valérie, ils ont ou vont bénéficier d'une aide des Compagnons Bâtisseurs, ou bien offrent simplement de leur temps. « On les monte là-haut ? », demande l'un d'eux à la propriétaire, en portant une lourde plaque de plâtre. Le chantier va en effet consister à refaire tout le faux plafond et les murs de l'étage où se trouvent deux chambres et une future salle de bain. Un aménagement qui verra donc le jour en avance. « Je

« L'idée c'est qu'après, le ménage fonctionne en autonomie »

sais tout faire sauf la maçonnerie et le toit, livre la bricoleuse. Mais ce chantier d'auto-réhabilitation accompagnée m'épargne des efforts surhumains et du stress. Comment aurais-je monté toutes ces plaques de plâtre toute seule ? Et sans l'aide financière, il aurait fallu que j'achète 5 plaques par mois avant de pouvoir commencer à les poser... Et surtout, ça m'apporte de la chaleur, ça me donne beaucoup sur le plan humain. » ■

(*) Les financeurs sont l'Europe, l'État, le Département, la Ville de Thiers, Ophis, la Caf et AG2R la Mondiale.

REPÈRES

En plus des chantiers d'auto-réhabilitation accompagnée, accessibles sur critères sociaux, pour les propriétaires et les locataires, les Compagnons Bâtisseurs proposent des services ouverts à tous.

Outilthèque. Marteau, perceuse, pioche... De nombreux outils sont prêtés aux particuliers pour une semaine. Il suffit de prendre une adhésion (5 € à l'année) et le prêt est gratuit.

Ateliers collectifs. Pour apprendre à bricoler, l'animateur technique propose des ateliers collectifs tous les jeudis de 14 heures à 16 heures, une semaine en ville haute, la suivante aux Cizolles. Là aussi, il suffit de prendre une adhésion (5 € / an).

Contact. Tél. 09.82.51.23.04. Facebook : Compagnons Bâtisseurs Auvergne.

Retour
SOMMAIRE

COMMERÇANTS ET ARTISANS

TDM. Atelier de travail. La communauté de communes de Thiers Dore et Montagne (TDM) organise un atelier de travail lundi 19 novembre, à 19 heures au siège de TDM, 47, avenue du Général-de-Gaulle à Thiers. TDM prépare actuellement son dossier de candidature à l'appel à projets FISAC 2018/2019 et invite les commerçants et artisans qui le souhaitent à participer à ce temps d'échanges et de réflexions. Accompagnée du cabinet A.I.D, TDM va élaborer un programme d'actions en faveur du commerce, de l'artisanat et des services. Elle déposera son dossier en fin d'année. ■

TDM. Commerce et artisanat. La communauté de communes Thiers Dore et Montagne prépare son dossier de candidature à l'appel à projets FISAC 2018/2019. La structure invite les commerçants et artisans qui le souhaitent à participer à un temps d'échanges et de réflexions organisé lundi 19 novembre à 19 heures, dans ses locaux, 47 avenue du Général-de-Gaulle, à Thiers. ■

Retour
SOMMAIRE



CHRISTIANE SAMSON

« Je voyais ma retraite autrement »

Parisienne, ingénieur urbaniste puis professeur, Christiane Samson, maire de Courpière, a pris les clés de la ville sur un coup du sort. De son engagement associatif à son amour pour l'architecture et le patrimoine, c'est un rempart qui a tout fait basculer.

La petite parisienne d'origine qu'est Christiane Samson, n'imaginait jamais arriver un jour, au poste de premier magistrat de Courpière. Mais les destins sont ainsi faits, et les vies aiguillées de telle manière, que parier sur l'avenir relève du fantasme. Elle imaginait encore moins se retrouver être la seule femme dans l'exécutif de la nouvelle communauté de communes Thiers Dore et Montagne.

Mais derrière l'engagée et l'élue, se cache bien des passions, qui l'ont d'ailleurs menée en 2014, à se présenter aux municipales courpiéroises.

« J'étais fascinée par cette petite commune et cette vie associative »

Et la relation entretenue avec « Curta Petra » remonte bien au-delà. Alors ingénieur urbaniste en région parisienne, son mari aux attaches auvergnates, lui fait découvrir le Livradois-Forez dans les années quatre-vingt. « C'était beau, se souvient Christiane Samson. Puis l'Éducation nationale a eu besoin de professeurs. J'avais les diplômes pour faire professeur d'histoire-géographie... »

Alors elle saute le pas. Puis un second, car en 1998, elle demande sa mutation. « J'en avais marre de la région parisienne.

Côté handball

Christiane Samson est épouse et mère de handballeurs. Et de vrais passionnés. Son époux, Maurice Zellner, a créé le handball Club Livradois-Forez à Courpière. Son fils, Rémi, entraîne désormais une équipe professionnelle féminine. « Ils ont attaqué à Ivry-sur-Seine, un gros club, soutient Christiane Samson. En arrivant ici, le petit avait huit ans, il fallait qu'ils continuent, lui et son père. Aujourd'hui, je suis ça d'un œil attentif. »



À 66 ans, Christiane Samson a connu mille et un engagements aussi bien professionnels qu'associatifs.

Mon enfant de huit ans, je ne voulais pas l'élever là-haut. » Ce sera Bellime, et la chaleur des Auvergnats. « C'était parfait », sourit-elle. L'enseignante y restera jusqu'en 2012, année de la retraite. Une retraite loin de se passer comme elle l'avait imaginée...

Car Christiane Samson, ses passions, c'est l'architecture, l'urbanisme, l'histoire. « J'ai débarqué sur le territoire, que j'admirais

mais que je ne connaissais pas plus que ça. J'étais fascinée par cette petite commune et cette vie associative qui amenait de la culture sur place pour tout le monde. Alors j'ai vite rejoint le tissu associatif en arrivant ici. » Elle intègre d'abord L'Association Culture et Patrimoine, puis Courpière Renaissance. « Deux associations complémentaires, l'une penchée sur le patrimoine

historique et le bâti, l'autre à but touristique. »

Les attaches paysannes de Christiane Samson, par son grand-père, chez qui elle faisait les foins lors des vacances d'été, lui confèrent une certaine sensibilité écologique. Ni une, ni deux, elle contribue en 2011 à la création de l'Amap bio (Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne). « On me pousse

même à la présidence. Je n'avais pas prévu ça, mais ce n'était pas un drame pour lancer les choses. » Aujourd'hui, le concept fonctionne toujours, avec une quinzaine d'agriculteurs partenaires. « Alors voilà, j'étais là, avec ma vie associative, prête à prendre la retraite, je m'y voyais déjà y consacrer beaucoup de temps, rajoutant de la peinture avec Arc-en-Ciel... » Et puis, un élément va

venir perturber cette préparation si paisible. Noël 2010, le rempart de Courpière s'écroule. Il emmène avec lui un bout du centre-ville, le patrimoine est menacé. « Je me dis alors qu'il faut réagir, que c'est important. Je suis urbaniste, je vois ce qu'il faudrait faire », commente Madame le maire. « En 2014, la campagne électorale se lance. Je suis loin de penser à me présenter. Quand je vois que la campagne va se jouer notamment sur la question du rempart, dans l'association on en parle. Je leur donne des idées. On fait des propositions, mais rien ne bouge. D'ailleurs en quatre ans, rien n'avait été fait. Je me dis alors que, peut-être, pour un mandat, je peux être candidate, et aider Courpière avec mon expérience professionnelle à avoir son rempart, pour lever ce bon sang de péril. Même si je voyais ma retraite autrement. »

« On sait qu'on n'a pas de baguette magique »

La campagne est engagée, « mais pas que sûr le rempart, bien sûr. Aussi sur les besoins des gens, comment ils voient leur ville, on a abordé la question des commerces de proximité, la voirie en mauvais état, etc. Toujours en étant modeste, car on sait qu'on n'a pas de baguette magique. »

Du bureau de professeur, à celui de retraité, Christiane Samson investissait alors, presque par surprise, celui de maire de Courpière. Avec l'ambition toutefois de « faire comprendre aux gens les complexités de la gestion des choses publiques, et surtout, partager. »

Quant à la question de savoir si elle repartira en 2020, le doute plane. Encore plus quand elle regarde sa dizaine de dossiers magnifiquement rangés sur son bureau : « Faut passer la main aux jeunes, moi je ne suis pas ordinateur, les jeunes c'est leur siècle la dématérialisation, ce n'est plus le mien ! »

ALEXANDRE CHAZEAU

La semaine prochaine

Dans notre prochaine édition, jeudi 22 novembre, retrouvez le portrait de Patricia Valma, sous-préfète d'Amber.

Retour
SOMMAIRE

POLITIQUE ■ La commune de Celles-sur-Durolle met en place, pour 2019, son tout premier budget participatif

Le budget municipal ouvert aux citoyens

Un budget participatif est instauré, pour la première fois, à Celles-sur-Durolle. Il permettra aux habitants de proposer des projets, soumis au conseil municipal puis aux votes avant d'être réalisés, courant 2019.

François Jaulhac
francois.jaulhac@centrefrance.com

Pour la première fois, la municipalité de Celles-sur-Durolle met en place un budget participatif, durant l'année 2019. « Cela se faisait ailleurs, surtout dans les grandes villes. Je me suis dit : "pourquoi pas chez nous ?" », explique le maire et conseiller départemental, Olivier Chambon. Les exemples clermontois et d'autres communes en France ont été analysés à cette occasion : « Souvent, elles ont une plus grosse force de frappe au niveau de la communication, de la diffusion, au niveau humain aussi pour décortiquer les projets et budgétairement », poursuit l' élu.

« Bon moment pour donner la parole aux gens »

Il y a aussi d'autres envies dans la municipalité, d'aborder en premier lieu ces questions de démocratie participative, « d'impliquer les citoyens, exigeants et impatients, souvent à raison. Le but est de montrer qu'une mairie n'est pas un lieu fermé, cloisonné où 19 personnes ne font que décider entre elles ». Le maire estime aussi



DÉMOCRATIE. Une consultation sera lancée en mars auprès des Cellois afin de connaître les projets qu'ils ont choisi de voir inscrits au budget d'investissement de la commune. PHOTO D'ILLUSTRATION STÉPHANIE PARA

qu'« on avait fait le tour de notre profession de foi, on est même allé plus loin. À dix-huit mois de la fin du mandat, c'était le bon moment pour donner la parole aux gens ». Comme un test pour la municipalité qui va distribuer dans les boîtes aux lettres de la commune, dans la deuxième quinzaine de novembre, un tract réalisé en interne. Il sera aussi distribué aux enfants des écoles. « Aucun euro n'a été mis sur la communication ou la mise en place du projet. On garde l'argent pour investir, pour les projets des gens ». Les Cellois, seuls ou organisés en groupe, pourront dé-

poser un projet « d'intérêt général, à visée collective » et inscrit dans l'une des thématiques : aménagement de l'espace public, nature et environnement, sécurité, solidarité et vivre ensemble, culture, sport et patrimoine, mobilité ou économie.

À impôts constants

Les projets seront ensuite analysés par la mairie, selon des critères techniques, financiers et juridiques. « On a volontairement mis de côté tout ce qui est associatif. Cela va aussi permettre de mieux faire connaître comment on monte un projet, les contraintes en matière bud-

gétaires, de temporalité ou de normes », indique Olivier Chambon. Puis, les habitants seront appelés à voter sur les projets éligibles, en mairie, avant que le conseil municipal ne proclame les résultats et inscrive les projets au budget d'investissement. Entre 15 et 20.000 € sont envisagés, même si aucune enveloppe financière n'a été pour l'heure bloquée. « Le but n'est pas de faire tous les projets et d'augmenter les impôts mais bien de les faire à impôts constants ».

Certaines idées ont peut-être déjà été envisagées ou seront redirigées vers d'autres envelop-

LE CALENDRIER

2^e quinzaine de novembre
Distribution des tracts dans les boîtes aux lettres et aux écoliers

**1^{er} décembre 2018
au 31 janvier 2019**
Dépôt des projets

1^{er} au 15 février
Analyse des projets

15 au 28 février
Divulgateur de la liste des projets éligibles

Mois de mars
Vote par les Cellois en mairie et peut-être via le site internet de la commune

Mois d'avril
Annonce des projets lauréats en conseil municipal

De mai à décembre
Démarrage de la réalisation des projets

➔ **Pratique.** Renseignements au 04.73.51.50.16 ou celles.mairie@orange.fr

Retour
SOMMAIRE



DÉCHETS ■ Les élus mobilisés pour sauver les sites d'enfouissement

Le Valtom dénonce « la punition » de l'État

Les élus du Valtom, le syndicat départemental de gestion des déchets, montent au front depuis jeudi. Après avoir voté une motion qui alerte sur la « hausse déraisonnée des coûts de gestion des déchets » par l'État, ils veulent informer les usagers pour éviter d'être pris pour cible.

Hausse des carburants, hausse des taxes déchets, changement imposé par un plan régional pour l'enfouissement... Les élus du Valtom tirent la sonnette d'alarme (*voir notre édition du 10 novembre*). « Le projet de loi de finances 2019 et le futur plan régional sur les déchets entraînent des hausses sans précédent : une augmentation de 6,4 millions d'euros par an. D'ici 2025, cela représentera 10 euros de plus par an et par habitant ! », s'agace le président Laurent Battut, qui dénonce le « caractère punitif, le matraquage fiscal imposé aux usagers ».

Sites d'enfouissement menacés

Pour éviter un « Balance ton président », les élus ont décidé de monter au créneau. « Il faut que les gens sachent qu'on se mo-



STOCKAGE. Un tiers des déchets est impossible à recycler et doit être enfoui encore aujourd'hui. ARCHIVES FRANCIS CAMPAGNONI

que du peuple », martèle Marcel Aledo, vice-président de Clermont Auvergne Métropole.

Parmi ces changements majeurs, l'un pourrait toucher particulièrement le Puy-de-Dôme. Dans le plan régional de gestion des déchets, qui doit être validé courant 2019, le Valtom évoque le risque qu'il n'y ait « plus aucun site d'enfouissement en

tastrophique » pour les territoires auvergnats, selon le Valtom : « En plus de la destruction d'emplois directs, on multiplierait les allers-retours alors que nous avons investi massivement dans le pôle de valorisation Vernéa pour produire de l'énergie avec le recyclage des déchets », indique Laurent Battut.

« Colère légitime »

Du côté de la Région, on explique « comprendre les inquiétudes » des élus puydômois. « Je regrette qu'il n'y ait pas eu de moratoire en attendant que le plan soit finalisé. L'État a autorisé dans notre dos le site de la Loire à faire davantage d'enfouissement, alors que l'on doit vraiment aller vers une économie circulaire. L'État est en désaccord avec lui-même ! », constate Éric Fournier, le vice-président de la Région en charge de l'environnement. L' élu régional trouve la situation « injuste » et la colère du Valtom « légitime ». Il suggère que « tout le monde se mette autour de la table pour discuter des solutions ». ■

Fanny Guiné

Retour
SOMMAIRE